

**DÉSORMAIS,  
TOUS VOS EMBALLAGES EN PLASTIQUE  
SE TRIENT !**



Aigues-Mortes, le 15 janvier 2020

**POUR VOUS, LE TRI  
DEVIENT PLUS SIMPLE !**

> C'est un **EMBALLAGE** ?  
Déposez-le dans le bac  
de tri.

> Inutile de le laver, il suffit  
de le déposer **en vrac**  
(pas dans un sac), **vidés et**  
**non imbriqués** les uns dans  
les autres.

> Désormais, plus de doutes,  
**TOUS les emballages**  
**(plastique, carton, métal)**  
**se trient !**



**+ ECOLOGIQUE**

Trier permet de préserver  
nos ressources naturelles et  
de réduire les déchets inci-  
nérés, plus impactants pour  
l'environnement.



**+ ECONOMIQUE**

Les déchets triés ont de  
la valeur ! Vendus à des  
entreprises de recyclage,  
ils génèrent une recette  
non négligeable (0,6 million  
d'euros en 2018) permet-  
tant de maîtriser la taxe  
d'enlèvement des ordures  
ménagères.

**Service environnement**  
[environnement@terredecamargue.fr](mailto:environnement@terredecamargue.fr)

**0 800 004 227** Service & appel  
gratuits

Lun. 9h-12h / 13h30-17h30

Mar. au Jeu. 8h-12h / 13h30-17h30

Vend. 8h-12h

Application « GUIDE DU TRI »  
sur : [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

Madame, Monsieur,

Consciente de la complexité du tri pour les habitants, la Communauté de communes Terre de Camargue a souhaité faciliter ce geste au quotidien en intégrant le dispositif national d'extension des consignes sur les emballages en plastique, piloté par Citéo. D'ici 2022, toutes les collectivités en France pourront en bénéficier.

**100% des emballages ménagers dans le bac jaune**

Désormais, **tous les emballages en plastique, sans exception, sont à déposer dans le bac, la colonne ou le sac jaunes (centre-ville), avec les emballages en métal et en carton.** Au-delà des bouteilles et flacons en plastique, le tri c'est donc aussi : **les pots de yaourt, les barquettes de beurre, de viande en polystyrène, les films, sacs et sachets, les tubes de dentifrices, les pots de cosmétiques, les boîtes de chocolat en poudre...**

**Triez, c'est recyclé**

Pour développer le recyclage, Terre de Camargue bénéficie d'un atout de poids : son centre de tri Valréna à Nîmes, l'un des plus performants pour trier les différents types d'emballages en plastique (sacs, pots, barquettes en polystyrène...), tout comme les petits métaux (capsules, couvercles, opercules...).

**Le recyclage progresse, confirmons l'élan**

Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes est engagée à vos côtés pour développer le recyclage et réduire les déchets. Grâce à votre geste de tri, nous sommes l'une des rares collectivités à avoir réduit nos tonnages de déchets incinérés (moins 284 tonnes en 2018) et depuis 2017, le tri a progressé de 31% sur notre territoire. Si ces résultats sont encourageants, nous pouvons aujourd'hui aller encore plus loin...

Pour vous simplifier le geste, nous vous remettons avec ce courrier un Mémo tri avec magnet, qui précise toutes les consignes, et un sac de pré-collecte des emballages, pratique pour les stocker et les transporter de la cuisine au bac ou à la colonne jaune.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter nos équipes au numéro gratuit 0800 004 227 ou à consulter le site [www.terredecamargue.fr](http://www.terredecamargue.fr) ou [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr).

Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement. Nous comptons sur votre mobilisation, nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

**Laurent PÉLISSIER**

Président de la  
Communauté de communes  
Terre de Camargue

**Olivier PÉNIN**

Vice-président délégué  
à l'environnement et au  
développement durable